

--> See the **erratum** for this article

La bibliothèque publique et le milieu municipal
Partie 1. La perception de l'administration municipale
The Public Library and the Municipal Environment
Part I. The Position of Municipal Governments
La biblioteca pública y el medio ambiente municipal
Parte 1. La percepción de la administración municipal

Diane Mittermeyer

Volume 35, Number 4, October–December 1989

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1028186ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1028186ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)

2291-8949 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Mittermeyer, D. (1989). La bibliothèque publique et le milieu municipal : partie 1. La perception de l'administration municipale. *Documentation et bibliothèques*, 35(4), 145–161. <https://doi.org/10.7202/1028186ar>

Article abstract

This first article presents the results of a survey of 35 Québec municipalities and their views of the public library. Municipal governments include the elected officials, senior management (executive directors and supervisors) and library managers. Their views or opinions were evaluated in terms of the relative value given to a number of factors that characterize a public library. The results show that only a few characteristics are deemed essential by the majority of the groups surveyed, but a large number of these factors are nevertheless viewed as important.

La bibliothèque publique et le milieu municipal*

Partie 1 : La perception de l'administration municipale

Diane Mittermeyer**

Graduate School of Library and Information Studies
Université McGill
Montréal

Ce premier article présente les résultats d'une enquête réalisée auprès de 35 municipalités du Québec et portant sur la perception de l'administration municipale face à la bibliothèque publique. L'administration municipale est définie en termes d'élus municipaux, de cadres supérieurs (directeurs généraux et superviseurs hiérarchiques) et de responsables de bibliothèques. La perception fut évaluée en termes d'importance attribuée à un nombre déterminé de facteurs caractérisant une bibliothèque publique. Si les résultats montrent que peu de facteurs sont perçus comme essentiels par la majorité des groupes de répondants, un grand nombre de ces facteurs sont cependant jugés importants.

The Public Library and the Municipal Environment — Part I: The Position of Municipal Governments

This first article presents the results of a survey of 35 Québec municipalities and their views of the public library. Municipal governments include the elected officials, senior management (executive directors and supervisors) and library managers. Their views or opinions were evaluated in terms of the relative value given to a number of factors that characterize a public library. The results show that only a few characteristics are deemed essential by the majority of the groups surveyed, but a large number of these factors are nevertheless viewed as important.

La biblioteca pública y el medio ambiente municipal - Parte 1: La percepción de la administración municipal

Este primer artículo presenta los resultados de una encuesta efectuada en 35 municipalidades de Quebec en cuanto a la percepción de la administración municipal frente a la biblioteca pública. La administración municipal se define en términos de elegidos municipales, de cuadros superiores (directores ejecutivos y supervisores jerárquicos) y de responsables de bibliotecas. La percepción ha sido evaluada en términos de importancia atribuible a un número determinado de factores caracterizando una biblioteca pública. Si los resultados muestran que pocos factores están percibidos como esenciales por la mayoría de los grupos de contestadores, un gran número de estos factores están, sin embargo, considerados importantes.

Au début des années 80, les bibliothèques publiques québécoises semblaient connaître une période particulièrement faste¹. En 1984-85 la situation semble cependant de moins en moins

rassurante². Au printemps de 1985, l'Association des Directeurs de bibliothèques publiques du Québec (ADIBIPUQ) nous fait part de certaines craintes de ses membres face au développement

* Cette étude a été subventionnée par l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), le ministère des Affaires culturelles et l'Union des municipalités du Québec.

** L'auteure est professeure adjointe à la Graduate School of Library and Information Studies de l'Université McGill, à Montréal.

1. Québec. Commission d'étude sur les bibliothèques publiques du Québec, *Les bibliothèques publiques - une responsabilité à partager*, rapport, Québec, Commission d'étude sur les bibliothèques, 1987, p. 17-18.

2. *Ibid.*, p.19.

des bibliothèques publiques, en raison d'un support financier de plus en plus hésitant. En fait, les municipalités, principaux bailleurs de fonds des bibliothèques publiques, ne semblent porter qu'un intérêt mitigé au dossier, tandis que le ministère des Affaires culturelles, qui avait jusqu'à ce jour apporté une contribution appréciable, montre certains signes de désintéressement.

Piquée par la curiosité, nous nous sommes alors posé les questions suivantes :

« Depuis 1979, avec le Plan Vaugeois, les bibliothèques publiques du Québec ont connu un développement marqué, mais, pendant cette même période, les bibliothèques publiques dans les autres provinces ont, elles aussi, connu un certain développement. Où en sommes-nous aujourd'hui comparativement aux autres provinces canadiennes? Accusons-nous toujours le même retard? »

Afin de répondre à ces questions nous avons réalisé une étude sommaire³ à partir de données que les bureaux de Statistiques Canada à Ottawa ont mis à notre disposition.

Au printemps 1986, les craintes des directeurs de bibliothèques publiques se voient confirmées. Le ministère des Affaires culturelles fait faux bond et décide de diminuer son soutien financier⁴. La situation s'annonce critique pour le développement des bibliothèques publiques. Les intervenants se demandent quelle sera la réaction des municipalités. On soulève la question du rôle de l'administration municipale. Principalement définie jusqu'à ce jour en termes de contribution financière, cette participation perdra-t-elle de sa vigueur?

Monsieur Gilbert Gagnon a déjà démontré qu'entre 1960 et 1985 « la politique d'aide au développement des bibliothèques publiques du Québec du ministère des Affaires culturelles »⁵ avait encouragé les administrations municipales dans leur rôle de support financier. Mais avec une diminution marquée des subventions gouvernementales, que deviendra l'intérêt porté par les élus municipaux? Sensibilisés à la mission des bibliothèques publiques, prendront-ils la place de l'État, en augmentant la contribution municipale? Se retireront-ils tout bonnement

graduellement du « dossier »? C'est, en fait, dans le contexte de l'érosion d'une volonté nationale visant le développement des bibliothèques publiques qu'a germé l'idée de la présente recherche.

Cadre conceptuel

La plupart des bibliothèques publiques québécoises possèdent une caractéristique qui les distingue de la vaste majorité des bibliothèques publiques nord-américaines: ces bibliothèques sont intégrées à une municipalité. Cela implique qu'elles constituent un service municipal au même titre que les parcs, les centres sportifs, la cueillette des ordures ménagères ou l'entretien des rues. Dans un tel contexte, le rôle de l'administration municipale s'avère d'une très grande importance. C'est à elle qu'incombe la charge d'administrer la bibliothèque publique, de développer ses services et de financer son bon fonctionnement. Afin de mieux comprendre l'impact d'une telle structure administrative sur le développement des bibliothèques publiques, il est opportun, croyons-nous, de mettre en parallèle une autre structure administrative: celle des conseils d'administration autonomes de bibliothèques publiques (*Public Library Boards of Trustees*). Cette autre structure administrative prévaut tant dans les autres provinces canadiennes qu'aux États-Unis. Il ne s'agit aucunement de faire le procès de l'une ou l'autre des deux structures, mais de situer la présente recherche dans un cadre conceptuel avec lequel nous sommes familière et que nous considérons valable.

Le conseil d'administration autonome de bibliothèque publique (*Public Library Board of Trustees*), dont le mandat est défini dans la loi sur les bibliothèques publiques⁶, a comme responsabilités premières d'administrer les services offerts par la bibliothèque publique dont il a la charge, de planifier le développement de ces services, et de s'assurer que les autorités municipales, envers qui il est responsable mais non sous son contrôle immédiat, lui procurent un support financier adéquat⁷. Il est important de noter que la principale raison pour laquelle les conseils d'administration autonomes furent adoptés à si grande échelle réside dans le souci des citoyens de ne pas abandonner ce service

3. Diane Mittermeyer, *Les bibliothèques publiques canadiennes de 1979 à 1983: analyse comparative de certaines données statistiques*, Montréal, Association des Directeurs de bibliothèques publiques du Québec, 1987, 78 p.

4. Québec. Commission d'étude... , p. 20.

5. Gilbert Gagnon, « La politique d'aide au développement des bibliothèques publiques du Québec (1960-1985) », *Documentation et bibliothèques*, vol. 31, no 1 (janvier-mars 1985), 9-25.

6. Voir, à titre d'exemple, la *Loi de 1984 sur les bibliothèques publiques*, Lois de l'Ontario de 1984, Chapitre 57.

7. Lorraine M. Williams, *The Library Trustee and the Public Librarian: Partners in Service*, Ottawa, Canadian Library Association, 1987. Voir aussi: Diane Mittermeyer, « Le Conseil d'administration des bibliothèques publiques », *Défi*, vol. 1, no 2 (1986), 8; « I - Ses origines », *Défi*, vol. 1, no 3 (1986), 8; « II - Ses responsabilités », *Défi*, vol. 1 no 4 (1986), 7-8; « III - Sa composition », *Défi*, vol. 2, no 1 (1986), 8; « IV - Ses avantages et ses inconvénients », *Défi*, vol. 2, no 2 (1987), 7.

aux fluctuations de la vie politique municipale⁸. Ainsi indépendant de l'administration municipale, le conseil joue, pour ainsi dire, le rôle d'un groupe d'intérêts auprès de celle-ci. Il se fait le porte-parole et parfois même le défenseur du service que la société l'a mandaté d'administrer.

Dans un contexte d'intégration municipale où, comme au Québec, les bibliothèques publiques sont un service municipal à part entière, un tel porte-parole officiel n'existe pas. L'administration municipale - comprenant élus et personnel municipal - a la responsabilité d'administrer tous les services municipaux. Cet appareil est, selon la taille de la municipalité, constitué de quelques individus ou de plusieurs centaines. Dans une telle structure, on attribue à chaque personne ou groupe de personnes, selon le cas, une fonction et un ensemble de responsabilités définis selon les besoins des services municipaux à offrir⁹. Ainsi, une municipalité ayant choisi d'offrir un service de bibliothèque à ses citoyens confie la direction de ce service à une personne, le plus souvent un ou une bibliothécaire professionnel(le). Le mandat de cette personne est double : administrer les services offerts par la bibliothèque et planifier le développement de ces services, à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire allouée par l'administration. Dans un tel contexte, le nombre des porte-parole de ce dossier auprès des autorités municipales varie selon la plus ou moins grande complexité de l'appareil administratif municipal, en même temps ou selon l'importance que l'on attribue à ce service. Ainsi au Québec, l'administration municipale comprend de un à trois paliers hiérarchiques entre le responsable de la bibliothèque et le conseil municipal. Tout au plus trois ou quatre personnes se font les porte-parole de la bibliothèque auprès des autorités municipales. Il va sans dire qu'une telle structure possède ses avantages et ses inconvénients, tout comme le conseil d'administration autonome d'ailleurs. Notre but n'est toutefois pas de faire une analyse exhaustive de ces structures, nous voulons seulement souligner l'existence d'une différence entre deux structures administratives au niveau des porte-parole du dossier « bibliothèques publiques », et cette différence, somme toute, fut à l'origine des questions soulevées au point de départ et de l'approche suivie dans la présente étude.

En plus de se distinguer des bibliothèques publiques nord-américaines par leur structure

administrative, les bibliothèques publiques québécoises se différencient également par l'absence totale de « Groupe des Amis de la bibliothèque » (*Friends of the Library Group*). Un des principaux rôles de ces groupes est de donner son appui à l'administration de la bibliothèque, en se faisant le porte-parole de celle-ci, tant auprès de la communauté en général qu'auprès des instances gouvernementales¹⁰. En fait, au Québec, la notion même de groupe des amis de la bibliothèque semble étrangère à la plupart des intervenants du milieu des bibliothèques publiques. Il est vrai que la structure administrative dans laquelle se retrouvent les bibliothèques publiques québécoises ne se prête à peu près pas à ce genre de groupe d'intérêt qui, à l'occasion, peut se révéler un groupe de pression fort utile. Rarement voit-on, au sein d'une administration municipale, le groupe des amis du centre sportif municipal, des parcs municipaux ou le groupe des amis de l'éclairage et de l'entretien des rues. Non pas qu'en milieu municipal il n'y ait pas de regroupements de citoyens, porte-parole d'une cause ou d'une autre, mais, lorsque de tels regroupements existent, ils ne s'appellent habituellement pas le « Groupe des Amis de ... (un service municipal donné) ».

L'absence de ces groupes de la scène québécoise, jumelée à l'absence du conseil d'administration autonome, constitue, à notre avis, une différence fondamentale dont il faut tenir compte. Ainsi, les bibliothèques publiques du Québec ne peuvent recourir au support de ces groupes d'intérêt lorsque certaines décisions politiques mettent en péril leur existence même, comme ce fut le cas au printemps 1986. Comme mentionné précédemment, une telle situation soulève la question du rôle de l'administration municipale. Dans quelle mesure cette administration apporte-t-elle son support au « dossier bibliothèque », tenant compte de la responsabilité d'administrer tous les autres « dossiers municipaux »¹¹? Peut-être dans la mesure où l'administration municipale perçoit la bibliothèque publique comme un service complexe et essentiel au mieux-être de tous les citoyens... Un tel cheminement nous a amenée à effectuer la présente recherche.

Objectifs de l'étude

Dans son ensemble l'étude vise quatre objectifs. Le premier consiste à évaluer la perception

8. Diane Mittermeyer, *The Concept of Bureaucracy in Public Library Administration: A Study of Selected Organizational Variables in Two Different Library Administrative Settings*, Ph.D. dissertation, University of Toronto, 1984.

9. Alian Baccigalupo, « Les administrations municipales québécoises: des origines à nos jours ». Tome I: *Les municipalités*, Montréal, Les Éditions Agence d'Arc, 1984, p. 183-500.

10. Violet Skory, « Friends of the Library », *Canadian Library Journal*, vol. 46, no. 5 (October 1989), 317-321.

11. Pour une interprétation générale des diverses théories concernant l'administration municipale, voir : M. Gottdiener, *The Decline of Urban Politics: Political Theory and the Crisis of the Local State*, Newbury Park, Ca., Sage Publications, 1987.

de l'administration municipale face à la bibliothèque publique en termes d'importance attribuée à un nombre déterminé de facteurs caractérisant une telle bibliothèque. Comme nous le verrons dans ce qui suit, l'administration municipale est définie en termes d'élus municipaux, de cadres municipaux supérieurs (directeurs généraux et superviseurs hiérarchiques) et de responsables de bibliothèques.

Le deuxième objectif vise à évaluer le degré de concordance entre les perceptions de chaque groupe. Puisque, par définition, l'ensemble de l'administration municipale — c'est-à-dire les élus et le personnel — poursuit un but commun, en l'occurrence l'administration des biens et services municipaux, il est approprié de vérifier si ces groupes partagent les mêmes perceptions en ce qui concerne l'un de ces services, soit celui de la bibliothèque.

Le troisième objectif tente de répondre à la question suivante : « Y a-t-il un rapport entre le niveau d'importance que l'administration municipale attribue aux différentes caractéristiques d'une bibliothèque publique et le support financier qu'elle accorde à sa bibliothèque? » Puisque la contribution financière constitue une manifestation tangible de la volonté municipale envers ce service, il est important de vérifier si un rapport existe entre la perception de l'administration municipale et le support financier accordé.

Un quatrième et dernier objectif consiste à situer le financement accordé par la municipalité au service de la bibliothèque, dans le contexte du support financier municipal accordé au secteur des loisirs tant sportifs que culturels. Au niveau du secteur des loisirs, il semble, au Québec, que les municipalités aient d'abord favorisé les sports en supportant financièrement et en administrant certains services « sportifs » tels le centre sportif, la piscine, les patinoires, les terrains de jeux. L'ouverture des municipalités aux services « culturels », tels la bibliothèque, le patrimoine, le centre ou la maison de la culture, semble être beaucoup plus récente. Le dernier objectif de cette étude tente de répondre à la question suivante : « Y a-t-il un rapport entre le budget accordé par la municipalité au secteur des loisirs et celui qui est accordé au service de bibliothèque? »

Dans ce premier article nous présentons la perception de l'administration municipale face à la bibliothèque publique.

Afin d'évaluer la perception de l'administration municipale en termes d'importance attribuée à un certain nombre de facteurs caractérisant la bibliothèque publique, 86 variables ont été définies et réparties selon le classement suivant :

- a) contenu d'une bibliothèque publique :
 - formes de documents (10 variables);
 - genres de livres (7 variables);
 - genres d'oeuvres musicales (9 variables);
 - genres d'équipement mis à la disposition des usagers (9 variables);
- b) services offerts par la bibliothèque publique :
 - genres de services (8 variables);
 - genres d'activités d'animation (13 variables);
- c) rôle des élus municipaux vis-à-vis ce service municipal :
 - activités des élus municipaux (11 variables);
- d) tarification des services de bibliothèque publique :
 - les différents services (19 variables).

Un élément important de l'étude est le groupe étudié, en l'occurrence l'administration municipale. Pour les fins de cette recherche, comme mentionné précédemment, l'administration a été définie en termes d'élus municipaux, de cadres municipaux supérieurs (directeur général et superviseur hiérarchique) et de responsables de bibliothèque. L'évaluation de la perception de ces groupes nous a paru essentielle. En effet, il est important de connaître la perception qu'ont les élus municipaux en ce qui a trait au contenu de la bibliothèque, aux services offerts, à leur rôle ainsi qu'à la tarification, puisque ce sont eux qui, finalement, décident du sort de la bibliothèque. Mais il est également important de connaître la perception qu'ont les cadres, intermédiaires hiérarchiques qui, par leur fonction, acheminent le dossier « bibliothèque », le défendent à l'occasion, et canalisent dans la plupart des cas les communications entre les responsables de bibliothèque et le conseil municipal. Dans la présente étude ce groupe comprenait le directeur général et le ou les superviseurs hiérarchiques selon le cas.

En ce qui concerne le dernier groupe, le terme générique de « responsable de la bibliothèque » nous semble refléter le mieux la réalité québécoise. Des quelque 140 municipalités susceptibles, au point de départ, de participer à cette recherche, le titre et la position hiérarchique de la personne responsable de l'administration quotidienne de la bibliothèque varie à l'extrême. Du chef de service ou chef de division (cadre et bibliothécaire professionnel) à l'employé subalterne non qualifié professionnellement, la marge est impressionnante. Cependant, l'évaluation de la perception de ces responsables est primordiale puisqu'ils occupent un poste important dans le processus de distribution de ce service municipal.

Méthodologie

La méthodologie choisie fut celle de l'enquête effectuée à l'aide d'un questionnaire. La première étape consista à définir la population à étudier, c'est-à-dire le nombre de municipalités québécoises susceptibles de participer à cette enquête. Pour ce faire, chacune des municipalités devait remplir les quatre critères suivants :

- a) Municipalités majoritairement francophones, c'est-à-dire dans lesquelles la langue de travail de l'administration municipale est le français. La décision de n'inclure que les municipalités francophones repose sur deux facteurs : le nombre possible de municipalités à étudier ainsi que la complexité d'effectuer la cueillette des données dans plus d'une langue.
- b) Municipalités dont la bibliothèque est administrativement intégrée : ce critère s'impose, compte tenu du sujet de la recherche.
- c) Municipalités ayant une population de 5 000 citoyens ou plus : ce critère s'impose également puisqu'au Québec les municipalités de moins de 5 000 citoyens adhèrent généralement aux services que leur offre la Bibliothèque centrale de prêt de leur région.
- d) Municipalités dont le service de bibliothèque existe depuis 1980 ou avant cette date : ce critère permet de considérer un service qui a établi certaines traditions. Nous avons considéré cet aspect important afin d'éviter un certain phénomène de nouveauté.

À l'aide d'informations fournies par le ministère des Affaires culturelles, nous avons pu identifier 70 municipalités répondant à ces quatre critères. Ces municipalités, réparties sur tout le territoire du Québec, furent classées par ordre de grandeur de population. Trente-cinq d'entre elles furent choisies au hasard suivant la méthode d'échantillonnage systématique¹². Il est à noter cependant que les municipalités de Montréal et de Laval furent exclues à cause de la taille de leur population.

Les données furent recueillies à l'aide d'un questionnaire. L'élaboration de ce questionnaire fut soumise à deux pré-tests. Le premier, en février 1989, lors de rencontres avec des élus municipaux, le directeur général, le superviseur hiérarchique et le responsable de la bibliothèque, dans trois municipalités de taille différente et correspondant aux critères mentionnés ci-haut. Le deuxième pré-test fut effectué en mars et avril 1989 auprès de sept municipalités. Ce pré-test

visait à vérifier non seulement le contenu du questionnaire mais également la méthode de distribution des questionnaires. Précisons que les données recueillies lors de ces pré-tests ne sont pas incluses dans l'analyse qui suit. Des résultats positifs ont permis d'effectuer la cueillette finale des données en mai et juin 1989. Cette cueillette fut effectuée en trois étapes. Un premier contact, par téléphone, au bureau du maire nous a permis de nous assurer de la participation des municipalités. Toutes les municipalités contactées ont accepté de participer à l'étude.

La deuxième étape consista à préparer les questionnaires et à les distribuer. Chaque questionnaire ainsi qu'une lettre d'accompagnement furent adressés individuellement à chacun des participants. Le questionnaire, une fois rempli, devait être retourné dans une enveloppe scellée au cabinet du maire. Nous avons effectué personnellement la distribution des questionnaires dans chacune des municipalités participantes. Une visite au bureau du maire nous a permis dans la plupart des cas de rencontrer ce dernier et de lui souligner l'importance de la participation de toutes les personnes concernées. Lors des pré-tests, il s'était avéré qu'une telle procédure pourrait augmenter le taux de participation.

À la dernière étape, les questionnaires furent retournés à notre bureau dans un envoi effectué par le cabinet du maire. Comme le démontrent les tableaux 1 et 2, le taux de participation s'est avéré très acceptable. Un taux de réponse de plus de 75 % démontre un intérêt certain envers cette étude.

Les résultats

En termes d'importance, les choix possibles étaient : ESSENTIELLEMENT, IMPORTANT, SECONDAIRE, SANS IMPORTANCE, SANS OPINION. Les variables, d'autre part se répartissaient comme suit :

- **Formes de documents** : livres, disques, cassettes, disques compacts, revues, journaux, vidéo-cassettes, reproduction d'oeuvres d'art, jeux éducatifs, logiciels d'ordinateurs.
- **Genres de livres** : oeuvres classiques, bandes dessinées, best-sellers, livres pratiques, biographies, documentaires, encyclopédies et dictionnaires.
- **Genres d'oeuvres musicales** : rock, jazz, country, classique, « heavy metal », opéras, chansons populaires, folklore, chansons enfantines.

12. Julian L. Simon, *Basic Research Methods in Social Sciences: the Art of Empirical Investigation*, New York, Random House, 1978, p. 126-144.

Tableau 1
Taux de réponse

Questionnaires distribués, reçus et codés pour analyse		
Total des questionnaires distribués	408	(100%)
Total des questionnaires reçus	315	(77%)
Total des questionnaires codés pour analyse	314	(77%)
Par groupe de répondants		
<i>Élus municipaux :</i>		
Total des questionnaires distribués	305	(100%)
Total des questionnaires reçus	218	(71%)
Total des questionnaires codés pour analyse	217	(71%)
<i>Administration : Directeurs généraux</i>		
Total des questionnaires distribués	32	(100%)
Total des questionnaires reçus	31	(97%)
Total des questionnaires codés pour analyse	31	(97%)
<i>Administration : Superviseurs hiérarchiques</i>		
Total des questionnaires distribués	36	(100%)
Total des questionnaires reçus	31	(86%)
Total des questionnaires codés pour analyse	31	(86%)
<i>Administration : Directeurs/Directrices de la bibliothèque</i>		
Total des questionnaires distribués	35	(100%)
Total des questionnaires reçus	35	(100%)
Total des questionnaires codés pour analyse	35	(100%)

Tableau 2
Taux de réponse par municipalité

Municipalités	Élus**	Administration**	
*	10	91 %	100 %
*	11	100 %	100 %
*	12	100 %	100 %
*	13	69 %	100 %
	14	43 %	100 %
*	15	100 %	100 %
*	16	86 %	50 %
*	17	86 %	100 %
*	18	86 %	100 %
*	19	100 %	100 %
*	20	100 %	100 %
	21	0 %	100 %
	22	56 %	100 %
	23	64 %	100 %
*	24	67 %	100 %
*	25	71 %	100 %
	26	43 %	100 %
*	27	75 %	100 %
*	28	100 %	100 %
*	29	100 %	100 %
	30	56 %	100 %
*	31	89 %	100 %
	32	57 %	100 %
	33	57 %	67 %
*	34	85 %	67 %
*	35	100 %	100 %
	36	33 %	100 %
	37	43 %	100 %
*	38	71 %	100 %
	39	29 %	100 %
*	40	100 %	67 %
*	41	70 %	100 %
*	42	69 %	100 %
	43	57 %	100 %
	44	38 %	60 %

* 22 municipalités ayant un taux de réponse des élus municipaux de 66% ou plus.

** Le nombre actuel des répondants pour chacune des municipalités a été omis afin de conserver l'anonymat des municipalités participantes.

- **Genres d'équipement mis à la disposition des usagers :** photocopieurs, tables de travail avec chaises, fauteuils confortables pour la lecture de détente, coin lecture pour les enfants, appareils pour écouter disques, cassettes ou disques compacts, appareils pour visionner des vidéo-cassettes, ordinateurs personnels, laboratoire de langues, salles d'exposition et de conférences.

- **Genres de services :** prêts de documents, consultation sur place, prêts entre bibliothèques, aide au lecteur, suggestions et demandes spéciales, réservations de documents, références, références téléphoniques.

- **Genres d'activités d'animation :** rencontres avec des auteurs, expositions de peintures, rencontres avec des experts en nutrition, ateliers sur l'apprentissage de la lecture, ateliers sur la tenue du budget familial, rencontres avec des philatélistes, rencontres avec des experts en voyage, ateliers sur le jardinage, rencontres avec des experts dans le domaine juridique, rencontres avec des experts dans le domaine de la santé, rencontres avec des experts dans le domaine de l'actualité, heure du conte, cours de langues.

- **Activités des élus municipaux :** discuter de la bibliothèque avec son responsable, en dehors

des réunions du conseil ; organiser sur une base annuelle une rencontre avec les citoyens afin de discuter des services offerts par la bibliothèque ; visiter la bibliothèque régulièrement ; consulter les représentants du ministère des Affaires culturelles responsables du développement des bibliothèques publiques ; assister à des activités d'animation organisées par la bibliothèque ; assister à des conférences, colloques, ou congrès portant sur les bibliothèques publiques ; faire la promotion des services offerts par la bibliothèque auprès des groupes et organismes de la communauté ; participer activement à l'élaboration des buts et objectifs du service de la bibliothèque ; planifier un programme de développement à moyen et long terme des services offerts par la bibliothèque ; visiter d'autres bibliothèques municipales ; discuter du service de la bibliothèque avec des élus d'autres municipalités.

Les tableaux 3 à 9 présentent ce que chacun des groupes de répondants a considéré majoritairement (50 % ou plus) comme étant ESSENTIEL et/ou IMPORTANT.

En ce qui concerne la tarification les réponses possibles étaient : DOIT ABSOLUMENT IMPOSER DES FRAIS, PEUT-ÊTRE, NE DOIT ABSOLUMENT PAS IMPOSER DES FRAIS, SANS OPINION. Les variables de ce groupe étaient :

- **Tarification** : abonnement annuel pour les résidents ; abonnement annuel pour les non-résidents ;
- **Utilisation sur place** : du photocopieur, d'un appareil de visionnement de vidéo-cassettes, d'un appareil pour écouter les disques, les cassettes, les disques compacts, d'un ordinateur personnel, du laboratoire de langues ;
- **Prêts de documents** : best-sellers, livres, revues, disques, cassettes, vidéo-cassettes ; retards pour les documents empruntés ; réservations de documents ; sacs pour le transport des documents empruntés ;
- **Participation aux activités** : heure du conte, conférences, ateliers pratiques.

Le tableau 10 rapporte l'ensemble des résultats en ce qui a trait aux trois premières catégories de réponse.

À partir de ces résultats, il est possible de discerner ce que majoritairement l'ensemble des ÉLUS, des D-G (directeurs généraux), des D-H (directeurs hiérarchiques), et des D-B (directeurs de bibliothèque) perçoit comme facteurs essentiels et/ou importants caractérisant une biblio-

thèque publique. Bien que les résultats des tableaux 3 à 9 représentent le choix d'au moins 50 % des répondants pour chacun des groupes, à notre avis, un taux de 50 ou même 55 % reflète une perception précaire. Nous aimerions suggérer une lecture des résultats à partir d'une majorité des 2/3 ou 66 %.

Ainsi, nous pouvons résumer en deux tableaux ce que les quatre groupes de répondants perçoivent comme facteurs essentiels et/ou importants caractérisant une bibliothèque publique.

PREMIER TABLEAU : (majorité des 2/3 pour chacun des groupes)

Considérons d'abord les formes de documents : la bibliothèque contient des livres, des revues et des journaux (tableau 3). En ce qui concerne les genres de livres, les perceptions semblent se rejoindre et tous les genres proposés ont reçu l'assentiment presque unanime des répondants (tableau 4). Pour les genres d'oeuvres musicales, seules les chansons enfantines et le folklore ont été perçus comme étant essentiels et/ou importants (tableau 5). Quant à l'équipement mis à la disposition des usagers (tableau 6), quatre variables sur neuf ont reçu l'assentiment des quatre groupes. Ce sont : tables de travail avec chaises, coin lecture pour les enfants, fauteuils confortables pour la lecture de détente et photocopieurs. En ce qui a trait aux genres de services (tableau 7), seul le service de références téléphoniques n'a pas retenu l'attention des deux-tiers des répondants parmi chacun des quatre groupes. D'autre part, seuls trois genres d'activités d'animation sur une possibilité de treize ont été choisis : heure du conte, rencontres avec des auteurs, ateliers sur l'apprentissage de la lecture (tableau 8). En ce qui concerne les activités des élus (tableau 9), parmi les activités possibles, il semble que « Planifier un programme de développement à moyen et long terme des services offerts par la bibliothèque » soit l'activité gagnante. Bien que « Discuter de la bibliothèque avec son responsable, en dehors des réunions du conseil », « Visiter la bibliothèque régulièrement », « Faire la promotion des services offerts par la bibliothèque auprès des groupes et organismes de la communauté », « Participer activement à l'élaboration des buts et objectifs de la bibliothèque », « Visiter d'autres bibliothèques municipales », et « Discuter du service de la bibliothèque avec des élus d'autres municipalités » aient également été perçus comme essentiels et/ou importants par plus des deux-tiers de chacun des groupes de répondants.

Tableau 3 — Formes de documents (10 variables)

(50 % des répondants ou plus ont indiqué la catégorie ESSENTIEL + IMPORTANT)

	Élus			D-G*			D-H**			D-B***		
	Ess.	Imp.	Total	Ess.	Imp.	Total	Ess.	Imp.	Total	Ess.	Imp.	Total
Livres	96	4	100 %	100	0	100 %	100	0	100 %	100	0	100 %
Cassettes	11	46	57 %	—	—	—	—	—	—	26	57	83 %
Disques compacts	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12	53	65 %
Revue	43	41	84 %	71	26	97 %	80	13	93 %	97	0	97 %
Journaux	33	38	71 %	55	23	78 %	65	26	91 %	86	11	97 %
Vidéo-cassettes	15	48	63 %	—	—	—	16	42	58 %	23	54	77 %
Reproduction d'oeuvres d'art	17	40	57 %	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Jeux éducatifs	27	44	71 %	—	52	52 %	10	45	55 %	6	57	63 %
Logiciels d'ordinateur	16	36	52 %	—	—	—	—	—	—	—	—	—

* D-G = Directeurs généraux

** D-H = Directeurs hiérarchiques

*** D-B = Directeurs de bibliothèques

Tableau 4 — Genres de livres (7 variables)

(50 % des répondants ou plus ont indiqué la catégorie ESSENTIEL + IMPORTANT)

	Élus			D-G*			D-H**			D-B***		
	Ess.	Imp.	Total	Ess.	Imp.	Total	Ess.	Imp.	Total	Ess.	Imp.	Total
Encyclopédies/ dictionnaires	82	14	96 %	94	6	100 %	97	—	97 %	94	3	97 %
Best-sellers	68	23	91 %	90	10	100 %	97	3	100 %	100	—	100 %
Biographies	61	29	90 %	68	29	97 %	74	19	93 %	91	9	100 %
Oeuvres classiques	61	31	92 %	67	27	94 %	74	16	90 %	77	20	97 %
Documentaires	60	33	93 %	74	23	97 %	84	10	94 %	94	6	100 %
Livres pratiques	51	43	94 %	68	32	100 %	84	16	100 %	91	9	100 %
Bandes dessinées	41	41	82 %	77	19	96 %	74	23	97 %	83	17	100 %

* D-G = Directeurs généraux

** D-H = Directeurs hiérarchiques

*** D-B = Directeurs de bibliothèques

Tableau 5 — Genres d'oeuvres musicales (9 variables)

(50 % des répondants ou plus ont indiqué la catégorie ESSENTIEL + IMPORTANT)

	Élus			D-G*			D-H**			D-B***		
	Ess.	Imp.	Total	Ess.	Imp.	Total	Ess.	Imp.	Total	Ess.	Imp.	Total
Rock	—	—	—	—	—	—	—	—	—	37	46	83 %
Jazz	—	—	—	—	—	—	29	26	55 %	34	51	85 %
Musique classique	31	42	73 %	23	39	62 %	29	42	71 %	51	43	94 %
Opéra	24	43	67 %	13	48	61 %	26	39	65 %	37	49	86 %
Country	—	—	—	—	—	—	—	—	—	29	34	63 %
Heavy metal	—	—	—	—	—	—	—	—	—	34	29	63 %
Chansons enfantines	34	44	78 %	45	29	74 %	26	45	71 %	51	40	91 %
Chansons populaires	20	39	59 %	13	47	60 %	19	32	51 %	51	40	91 %
Folklore	36	40	76 %	32	39	71 %	26	45	71 %	43	49	92 %

* D-G = Directeurs généraux

** D-H = Directeurs hiérarchiques

*** D-B = Directeurs de bibliothèques

Tableau 6 — Équipement à la disposition des usagers (9 variables)

(50 % des répondants ou plus ont indiqué la catégorie ESSENTIEL + IMPORTANT)

	Élus			D-G*			D-H**			D-B***		
	Ess.	Imp.	Total	Ess.	Imp.	Total	Ess.	Imp.	Total	Ess.	Imp.	Total
Tables de travail avec chaises	79	18	97 %	94	6	100 %	90	10	100 %	100	—	100 %
Coin lecture pour les enfants	68	27	95 %	94	6	100 %	90	10	100 %	94	6	100 %
Fauteuils confortables pour la lecture de détente	52	33	85 %	77	16	93 %	80	17	97 %	80	20	100 %
Photocopieurs	51	31	82 %	77	23	100 %	59	31	90 %	85	15	100 %
Salles d'exposition et de conférences	26	42	68 %	10	45	55 %	32	42	74 %	51	43	94 %
Appareils pour écouter disques, cassettes ou disques compacts	25	41	66 %	13	52	65 %	32	26	58 %	26	51	77 %
Appareils pour visionner des vidéo-cassettes	24	40	64 %	—	—	—	29	32	61 %	26	49	75 %
Laboratoire de langues	—	—	—	—	—	—	—	—	—	11	40	51 %

* D-G = Directeurs généraux

** D-H = Directeurs hiérarchiques

*** D-B = Directeurs de bibliothèques

Tableau 7 — Genres de services (8 variables)

(50 % des répondants ou plus ont indiqué la catégorie ESSENTIEL + IMPORTANT)

	Élus			D-G*			D-H**			D-B***		
	Ess.	Imp.	Total	Ess.	Imp.	Total	Ess.	Imp.	Total	Ess.	Imp.	Total
Consultation sur place	82	17	99%	87	13	100%	94	6	100%	97	3	100%
Prêts de documents	79	21	100%	94	6	100%	97	3	100%	100	—	100%
Référence	59	38	97%	68	29	97%	74	19	93%	91	9	100%
Réservation de documents	47	45	92%	68	32	100%	52	42	94%	66	34	100%
Aide aux lecteurs	47	46	93%	36	58	94%	52	42	94%	80	17	97%
Suggestions et demandes spéciales	32	61	93%	45	52	97%	48	48	96%	69	31	100%
Prêts entre bibliothèques	39	43	82%	16	65	81%	36	55	91%	54	43	97%
Références téléphoniques	18	44	62%	13	42	55%	23	39	62%	37	43	80%

* D-G = Directeurs généraux

** D-H = Directeurs hiérarchiques

*** D-B = Directeurs de bibliothèques

Tableau 8 — Genres d'activités d'animation (13 variables)

(50 % des répondants ou plus ont indiqué la catégorie ESSENTIEL + IMPORTANT)

	Élus			D-G*			D-H**			D-B***		
	Ess.	Imp.	Total	Ess.	Imp.	Total	Ess.	Imp.	Total	Ess.	Imp.	Total
Heure du conte	26	44	70%	36	61	97%	58	32	90%	71	29	100%
Rencontres avec des auteurs	23	61	84%	32	55	87%	39	52	91%	60	34	94%
Ateliers sur l'apprentissage de la lecture	28	55	83%	29	61	90%	41	48	89%	39	42	81%
Rencontres avec des experts dans le domaine de la nutrition	12	46	58%	—	—	—	—	—	—	12	56	68%
Atelier sur la tenue du budget familial	10	41	51%	—	—	—	—	—	—	9	47	56%
Rencontres avec des experts dans le domaine de la santé	16	43	59%	—	—	—	—	—	—	12	53	65%
Rencontres avec des experts dans le domaine de l'actualité	14	48	62%	—	—	—	—	—	—	12	62	74%
Expositions de peinture	16	56	72%	—	—	—	—	—	—	14	63	77%
Cours de langues	16	35	51%	—	—	—	—	—	—	18	35	53%
Rencontres avec des philatélistes	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9	41	50%
Rencontres avec des experts en voyage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	56	62%
Ateliers sur le jardinage	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	56	62%
Rencontres avec des experts dans le domaine juridique	—	—	—	—	—	—	—	—	—	9	53	62%

* D-G = Directeurs généraux

** D-H = Directeurs hiérarchiques

*** D-B = Directeurs de bibliothèques

Tableau 9 — Activités des élus (11 variables)

(50 % des répondants ou plus ont indiqué la catégorie ESSENTIEL + IMPORTANT)

	Élus			D-G*			D-H**			D-B***		
	Ess.	Imp.	Total	Ess.	Imp.	Total	Ess.	Imp.	Total	Ess.	Imp.	Total
Discuter de la bibliothèque avec responsable, en dehors des réunions du conseil	34	56	90 %	16	65	81 %	39	45	84 %	54	40	94 %
Organiser, sur une base annuelle, une rencontre avec les citoyens pour discuter des services offerts par la bibliothèque	17	60	77 %	10	55	65 %	23	60	83 %	20	51	71 %
Visiter la bibliothèque régulièrement	24	60	84 %	13	58	71 %	23	55	78 %	54	40	94 %
Consulter les représentants du ministère des Affaires culturelles responsables du développement des bibliothèques publiques	20	60	80 %	7	47	54 %	19	42	61 %	21	62	83 %
Assister aux activités d'animation organisées par la bibliothèque	13	59	72 %	13	53	66 %	—	—	—	20	54	74 %
Assister à des conférences, colloques ou congrès, portant sur les bibliothèques publiques	10	60	70 %	—	55	55 %	13	48	61 %	9	57	66 %
Faire la promotion des services offerts par la bibliothèque auprès des groupes et organismes de la communauté	30	56	86 %	26	58	84 %	42	52	94 %	43	43	86 %
Participer activement à l'élaboration des buts et objectifs de la bibliothèque	32	51	83 %	32	58	90 %	55	29	84 %	34	43	77 %
Planifier un programme de développement à moyen et long terme des services offerts par la bibliothèque	40	51	91 %	42	52	94 %	55	39	94 %	49	40	89 %
Visiter d'autres bibliothèques	10	61	71 %	3	65	68 %	10	61	71 %	26	57	83 %
Discuter du service de la bibliothèque avec des élus d'autres municipalités	10	66	76 %	10	58	68 %	13	61	74 %	17	66	83 %

* D-G = Directeurs généraux

** D-H = Directeurs hiérarchiques

*** D-B = Directeurs de bibliothèques

DEUXIÈME TABLEAU: (majorité simple (50%) pour chacun des groupes)

Au tableau précédent viennent s'ajouter les jeux éducatifs en ce qui concerne les formes de documents (tableau 3). Il n'y a rien à ajouter aux genres de livres puisque le tableau était complet la première fois (tableau 4). Parmi les genres d'oeuvres musicales viennent s'ajouter la musique classique, l'opéra et les chansons populaires (tableau 5). À l'équipement, s'ajoutent les salles d'expositions et de conférences, ainsi que les appareils pour écouter les disques, les cassettes ou les disques compacts (tableau 6). Le service de références téléphoniques complète les genres de services (tableau 7) énumérés. Rien à ajouter aux genres d'activités d'animation (tableau 8) mais cette fois le tableau est loin d'être complet puisque dix activités reflétant les divers rôles d'une bibliothèque publique n'ont pas été perçues comme étant essentielles et/ou importantes par la majorité des quatre groupes. En ce qui concerne les activités des élus (tableau 9) seule « Assister aux activités d'animation organisées par la bibliothèque » n'a pas été retenue. Une telle décision démontre, à notre avis, une certaine cohésion de perception, puisque des trois activités retenues au tableau 8, deux activités, soit « heure du conte » et « ateliers sur l'apprentissage de la lecture » ne sont vraiment pas susceptibles d'attirer les élus municipaux.

Au Tableau 10, portant sur la tarification, il nous est apparu nécessaire de présenter l'ensemble des résultats en ce qui a trait aux trois catégories de réponse. La catégorie SANS OPINION a été omise puisqu'elle ne regroupait qu'un nombre infime de réponses. Quant aux services pour lesquels on doit absolument imposer des frais, les réponses majoritaires pour les quatre groupes sont peu nombreuses: abonnement annuel pour les non-résidents, utilisation du photocopieur, retard pour les documents empruntés. Il est à noter que les directeurs généraux et les directeurs hiérarchiques favorisent majoritairement l'imposition d'un abonnement annuel pour les résidents. En ce qui concerne les services pour lesquels on ne doit absolument pas imposer de frais, il est à noter que les réponses majoritaires pour les quatre groupes ne sont pas aussi nombreuses. Seuls les prêts de livres et de revues ont retenu l'attention.

Si les opinions semblent partagées et se faire hésitantes au sujet de la tarification, la catégorie de réponse PEUT-ÊTRE pourrait dans certains cas faire la différence. Nous pensons entre autres à l'abonnement annuel pour les résidents, à la réservation de documents, ainsi qu'aux ateliers pratiques.

Profil des répondants

Le tableau 11 présente un bref profil des répondants. Quelques variables seulement furent retenues et en ce qui concerne l'âge, le sexe et le nombre d'années en poste, les données ne présentent que les catégories ayant accumulé les trois plus hauts taux de réponses. Dans l'ensemble, les élus sont légèrement plus âgés, ils sont de sexe masculin et ne siègent au conseil municipal que depuis peu. L'âge des directeurs généraux est approximativement le même que celui des élus. Ils sont tous de sexe masculin et sont en poste depuis peu de temps. Bien que les directeurs hiérarchiques soient plus jeunes, ils sont également de sexe masculin, mais leur longévité en poste affiche une plus grande variation. Les directeurs de bibliothèque pour leur part sont jeunes, majoritairement de sexe féminin et affichent eux aussi une certaine variation en ce qui concerne le nombre d'années en poste.

À ce bref profil, il nous a semblé opportun d'ajouter certaines activités. Il est à souligner cependant que la valeur des résultats nous apparaît limitée à cause de la simplicité de la mesure, les choix de réponse étant limités à l'affirmation ou à la négation. En résumé, la majorité des élus possède une carte d'utilisateur de la bibliothèque. Dans les derniers six mois, moins de la moitié ont emprunté des documents à la bibliothèque. Par contre, ils ont visité leur bibliothèque à titre d'utilisateur et encore davantage à titre d'élu municipal. Ils ont aussi discuté de bibliothèque avec d'autres élus municipaux et ont lu sur les bibliothèques publiques. Sous certains aspects, les directeurs généraux ont été légèrement plus actifs. Ainsi, un plus grand nombre d'entre eux a emprunté des documents, visité la bibliothèque à titre officiel, et lu sur les bibliothèques publiques. Les directeurs hiérarchiques sont les plus actifs bien qu'environ un quart d'entre eux n'aient pas visité la bibliothèque à titre d'utilisateur. D'autre part, la grande majorité d'entre eux a lu sur les bibliothèques, mais un nombre relativement moindre en a discuté avec d'autres directeurs hiérarchiques.

En tout dernier lieu (tableau 12), nous avons tenté d'évaluer la perception de chacun des groupes en ce qui concerne la structure administrative dans laquelle ils opèrent. Nous considérons ici aussi la valeur des résultats quelque peu limitée, mais il nous a semblé tout de même intéressant de tenter cette approche.

Conclusion

Dans un contexte d'intégration municipale, le support que reçoit le « dossier bibliothèque » vient d'abord et avant tout de l'administration municipale. Dans la présente étude nous avons voulu

Tableau 10 — Tarification

Ensemble des résultats pour les catégories :

DOIT ABSOLUMENT IMPOSER DES FRAIS (I)

PEUT-ÊTRE (E)

NE DOIT ABSOLUMENT PAS IMPOSER DES FRAIS (P)

	Élus		D-G*		D-H**		D-B***	
Abonnement annuel pour les résidents	43 %	(I)	52 %	(I)	55 %	(I)	6 %	(I)
	27 %	(E)	27 %	(E)	26 %	(E)	23 %	(E)
	30 %	(P)	21 %	(P)	19 %	(P)	71 %	(P)
Abonnement annuel pour les non-résidents	86 %	(I)	100 %	(I)	100 %	(I)	69 %	(I)
	10 %	(E)	0 %	(E)	0 %	(E)	28 %	(E)
	2 %	(P)	0 %	(P)	0 %	(P)	3 %	(P)
<u>Utilisation sur place :</u>								
Photocopieur	88 %	(I)	100 %	(I)	100 %	(I)	89 %	(I)
	9 %	(E)	0 %	(E)	0 %	(E)	11 %	(E)
	3 %	(P)	0 %	(P)	0 %	(P)	0 %	(P)
Appareil pour visionnement des vidéo-cassettes	27 %	(I)	29 %	(I)	13 %	(I)	3 %	(I)
	36 %	(E)	23 %	(E)	23 %	(E)	23 %	(E)
	34 %	(P)	45 %	(P)	58 %	(P)	71 %	(P)
Appareil pour écouter disques, cassettes, disques compacts	28 %	(I)	27 %	(I)	10 %	(I)	3 %	(I)
	33 %	(E)	23 %	(E)	23 %	(E)	17 %	(E)
	37 %	(P)	47 %	(P)	61 %	(P)	77 %	(P)
Ordinateur personnel	41 %	(I)	39 %	(I)	26 %	(I)	3 %	(I)
	29 %	(E)	23 %	(E)	19 %	(E)	37 %	(E)
	26 %	(P)	29 %	(P)	45 %	(P)	57 %	(P)
Laboratoire de langues	34 %	(I)	32 %	(I)	23 %	(I)	6 %	(I)
	29 %	(E)	23 %	(E)	23 %	(E)	23 %	(E)
	29 %	(P)	36 %	(P)	45 %	(P)	69 %	(P)
<u>Prêt de documents :</u>								
Best-sellers	31 %	(I)	26 %	(I)	29 %	(I)	12 %	(I)
	18 %	(E)	19 %	(E)	42 %	(E)	32 %	(E)
	49 %	(P)	52 %	(P)	29 %	(P)	56 %	(P)
Livres	24 %	(I)	13 %	(I)	7 %	(I)	6 %	(I)
	13 %	(E)	13 %	(E)	16 %	(E)	0 %	(E)
	62 %	(P)	74 %	(P)	77 %	(P)	94 %	(P)
Revue	25 %	(I)	13 %	(I)	7 %	(I)	6 %	(I)
	16 %	(E)	16 %	(E)	16 %	(E)	3 %	(E)
	57 %	(P)	71 %	(P)	77 %	(P)	91 %	(P)
Disques	39 %	(I)	42 %	(I)	16 %	(I)	11 %	(I)
	29 %	(E)	16 %	(E)	45 %	(E)	31 %	(E)
	29 %	(P)	39 %	(P)	36 %	(P)	57 %	(P)
Cassettes	38 %	(I)	45 %	(I)	13 %	(I)	9 %	(I)
	30 %	(E)	19 %	(E)	45 %	(E)	34 %	(E)
	28 %	(P)	32 %	(P)	39 %	(P)	57 %	(P)
Vidéo-cassettes	41 %	(I)	45 %	(I)	19 %	(I)	11 %	(I)
	29 %	(E)	19 %	(E)	48 %	(E)	49 %	(E)
	27 %	(P)	32 %	(P)	29 %	(P)	40 %	(P)
Retard pour les documents empruntés	92 %	(I)	97 %	(I)	100 %	(I)	100 %	(I)
	7 %	(E)	0 %	(E)	0 %	(E)	0 %	(E)
	1 %	(P)	3 %	(P)	0 %	(P)	0 %	(P)
Réservation de documents	24 %	(I)	10 %	(I)	19 %	(I)	20 %	(I)
	33 %	(E)	45 %	(E)	36 %	(E)	29 %	(E)
	42 %	(P)	45 %	(P)	45 %	(P)	51 %	(P)
Sacs pour le transport des documents empruntés	30 %	(I)	10 %	(I)	6 %	(I)	11 %	(I)
	26 %	(E)	38 %	(E)	39 %	(E)	34 %	(E)
	40 %	(P)	52 %	(P)	55 %	(P)	54 %	(P)
<u>Participation aux activités :</u>								
Heure du conte	8 %	(I)	10 %	(I)	32 %	(I)	6 %	(I)
	26 %	(E)	16 %	(E)	29 %	(E)	17 %	(E)
	65 %	(P)	74 %	(P)	39 %	(P)	77 %	(P)
Conférences	9 %	(I)	16 %	(I)	19 %	(I)	6 %	(I)
	37 %	(E)	29 %	(E)	32 %	(E)	37 %	(E)
	53 %	(P)	55 %	(P)	48 %	(P)	57 %	(P)
Ateliers pratiques	12 %	(I)	22 %	(I)	29 %	(I)	9 %	(I)
	43 %	(E)	39 %	(E)	35 %	(E)	44 %	(E)
	43 %	(P)	39 %	(P)	35 %	(P)	47 %	(P)

* D-G = Directeurs généraux

** D-H = Directeurs hiérarchiques

*** D-B = Directeurs de bibliothèques

Tableau 11 — Profil des répondants

	Élus	D-G*	D-H**	D-B***
Âge :				
30-39	13 %	19 %	45 %	54 %
40-49	40 %	52 %	48 %	26 %
50-59	35 %	23 %	3 %	9 %
Sexe :				
Masculin	85 %	100 %	94 %	31 %
Féminin	15 %		6 %	69 %
Nombre d'années en poste :				
1 an		13 %	26 %	17 %
2 ans	16 %	13 %		
3 ans	12 %			
4 ans	15 %			
5 ans		17 %	10 %	
7 ans				11 %
8 ans				9 %
12 ans			16 %	
Possède une carte d'usager de la bibliothèque :				
Oui	55 %	61 %	80 %	N/A
Dans les derniers six mois, avez-vous emprunté des documents :				
Oui	38 %	45 %	80 %	N/A
Visité la bibliothèque à titre d'usager :				
Oui	62 %	56 %	77 %	N/A
Visité la bibliothèque à titre de...				
Oui	75 %	94 %	97 %	N/A
Discuté de bibliothèque avec d'autres...				
Oui	67 %	45 %	79 %	91 %
Lu sur les bibliothèques publiques :				
Oui	71 %	80 %	90 %	N/A
Discuté de la bibliothèque avec les élus :				
Oui	N/A	N/A	N/A	77 %
Discuté de la bibliothèque avec le directeur général :				
Oui	N/A	N/A	N/A	65 %

* D-G = Directeurs généraux

** D-H = Directeurs hiérarchiques

*** D-B = Directeurs de bibliothèques

Tableau 12 — Communications (2 variables)

	Élus	D-G*	D-H**	D-B***
Selon vous, votre structure municipale (organisation hiérarchique) permet-elle aux élus municipaux de discuter de la bibliothèque avec son/sa responsable directement :				
Oui	83 %	77 %	77 %	38 %
Cette structure permet-elle au responsable de discuter de la bibliothèque avec les élus municipaux directement :				
Oui	82 %	65 %	74 %	31 %

* D-G = Directeurs généraux

** D-H = Directeurs hiérarchiques

*** D-B = Directeurs de bibliothèques

déterminer en premier lieu la nature de la perception de l'administration municipale face à la bibliothèque publique. À cette fin, nous avons évalué cette perception selon l'importance attribuée à différents facteurs caractérisant une bibliothèque publique.

Si les résultats montrent que peu de facteurs sont perçus comme essentiels par la majorité de chacun des quatre groupes étudiés, un grand nombre de ces facteurs sont cependant jugés importants. En conclusion, il nous semble approprié de considérer brièvement les facteurs que l'ensemble des quatre groupes n'a pas perçus majoritairement comme essentiels et/ou importants.

Bien qu'au tableau 5 on ait perçu certains genres d'oeuvres musicales comme essentiels et/ou importants, en ce qui concerne les formes de documents (tableau 3) on semble présenter une perception plutôt traditionaliste de la bibliothèque publique. Ainsi les documents sous formes audio, vidéo et « ordino » passent au second plan. Une telle perception coïncide avec celle rapportée au tableau 5 concernant les genres d'oeuvres musicales. Il semble que si on optait pour cette forme de documents, on miserait sur des valeurs sûres comme les chansons enfantines et le folklore, ou sur le bon goût avec la musique classique et l'opéra. En ce qui concerne les chansons populaires, bien qu'elles

figurent au programme, elles semblent être beaucoup moins prisées. À peu de choses près, la même tendance se retrouve en ce qui a trait aux équipements mis à la disposition des usagers. Si on leur consent des appareils pour écouter des oeuvres musicales, certains équipements, plus récents il est vrai, n'ont pas été perçus comme jouant un rôle important par la majorité des répondants. Nous pensons, entre autres, au laboratoire de langues et à l'ordinateur personnel (logiciels inclus).

En dernier lieu, ce sont les activités d'animation qui démontrent le plus la perception LIVRES ET LECTURE des répondants. Bien qu'à l'analyse du tableau 8 il ressorte que les élus municipaux et les directeurs de bibliothèques aient davantage tendance à percevoir la bibliothèque comme une institution qui ne diffuse pas que de l'écrit.

Lorsque nous qualifions de traditionaliste la perception de l'ensemble de l'administration municipale face à la bibliothèque publique nous pensons, il va sans dire, aux livres et à la lecture. Nous tenons à préciser cependant qu'une telle perception n'a rien de répréhensible en soi. Elle permet à la bibliothèque de jouer un rôle important dans la société québécoise. Par la lecture, tout citoyen peut évidemment parfaire son éducation, élargir sa culture, être mieux informé et se détendre en compagnie d'un bon livre.

Par contre, à la fin du questionnaire, dans la section « Commentaire », on nous signale que :

« La bibliothèque joue un rôle très important dans la société, c'est pourquoi elle doit être à l'écoute des usagers et usagers potentiels. Elle répond à un besoin et doit évoluer en fonction des nouvelles réalités sociales, démographiques, linguistiques, etc. ... »

« Une bibliothèque devient avec les années 80 et 90 un outil essentiel d'éducation et de loisir pour tous les âges et ceci devrait être fait sans aucune forme de restriction à toute les couches de la population ».

« Le gouvernement provincial en collaboration avec le municipal devrait élargir les subventions et budgets pour permettre aux citoyens de la province et municipalités d'avoir une plus grande variété à la bibliothèque municipale pour mieux nourrir l'intellectualité de ses citoyens ».

Tout comme ces élus municipaux, nous croyons qu'avec les années 80 et 90 la bibliothèque publique doit évoluer en fonction des nouvelles réalités sociales, démographiques, linguistiques, etc. ; qu'elle doit répondre aux besoins de tous

les âges et ceci sans aucune forme de restriction ; et que pour ce faire elle doit offrir une plus grande variété de documents et de services. Ainsi un document que l'on écoute (disque, cassette ou disque compact) ou que l'on regarde (vidéo-cassette) constitue à notre avis une variété de documents qu'il est essentiel de retrouver sur les rayons de nos bibliothèques si celles-ci tiennent compte des réalités des années 80 et 90. Il nous semble y avoir un certain anachronisme dans le fait que l'on puisse emprunter à sa bibliothèque publique les romans de Félix Leclerc mais non ses disques (ou cassettes); ou encore que l'on ne puisse emprunter à sa bibliothèque la vidéo-cassette de « *L'homme qui plantait des arbres* ». Il nous semble aussi y avoir un certain anachronisme dans le fait que l'on puisse se rendre à la bibliothèque pour rencontrer un auteur et discuter avec lui de son oeuvre, mais que l'on ne puisse se rendre à la bibliothèque pour rencontrer des experts et discuter avec eux de nutrition, de santé ou d'actualité.

Dans un prochain article, nous évaluerons le degré de concordance entre les perceptions de ces quatre groupes et nous présenterons une analyse de ces perceptions dans le contexte du support financier municipal.

Éditions du Cercle de la Librairie / Promodis

Abrégé de la classification décimale de Dewey	36,95 \$
Argus de l'autographe et du manuscrit (87-88)	38,50 \$
Le catalogage : Méthode et pratiques	89,95 \$
Choix de vedettes-matière à l'intention des bibliothèques	44,95 \$
Les éditeurs et diffuseurs de langue française 1989	126,50 \$
Histoire des bibliothèques françaises, Tome 2	240,00 \$
Infomédiatique 1988	52,95 \$
Initiation à la bibliographie scientifique	70,50 \$
Le métier de bibliothécaire (Nouvelle édition)	57,95 \$
Répertoire bibliographique de l'argus du livre de collection.	
Ventes publiques juillet 87-88	252,95 \$
Répertoire de tous les livres au format de poche 1989	12,00 \$

Pour toute information complémentaire
Éditions du Cercle de la Librairie
 C.P. 305
 Saint-Lambert J4P 3P8

Tél.: (514) 671-3888

Fax: (514) 671-2121